

Table des matières

Sommaire	5
Liste des abréviations	7
Remerciements	9
Préface	11
Chapitre 1 INTRODUCTION	13
Section 1 Champ d'application personnel	15
Section 2 Champ d'application matériel	16
Chapitre 2 EXPLOITANT D'UNE PLATEFORME	21
Section 1 Responsabilité de l'exploitant quant au contenu publié	22
§ 1 Droit applicable	23
A. Livre XII du Code de droit économique	23
B. <i>Digital Services Act</i>	23
§ 2 Hébergement de contenu	25
§ 3 Illustrations	26

	A. Arrêt <i>Facebook</i> de la Cour de justice de l'Union européenne	26
	B. Arrêt <i>Delfi</i> de la Cour européenne des droits de l'homme	29
Section 2	Lutte contre la désinformation	30
§ 1	Introduction	31
§ 2	Illustrations	31
§ 3	Réponse européenne	33
§ 4	Réponse belge	34
§ 5	Réponse des plateformes	35
	A. Facebook	35
	B. Twitter	36
Chapitre 3	LIBERTÉ D'EXPRESSION	39
Section 1	Introduction	39
Section 2	Droit applicable	40
Section 3	Définition de la liberté d'expression	42
§ 1	Champ d'application personnel : les bénéficiaires	42
§ 2	Champ d'application matériel : le contenu de la liberté d'expression	44
	A. Liberté d'opinion	44
	B. Liberté de communiquer des informations ou des idées	45
	C. Liberté de recevoir des informations ou des idées	46
	D. Droit d'accès à l'information	47
	1. <i>But de la demande</i>	48
	2. <i>Nature des informations</i>	48
	3. <i>Rôle du demandeur</i>	48
	4. <i>Informations déjà disponibles</i>	49
Section 4	Ingérences dans la liberté d'expression	49
§ 1	Article 10, paragraphe 2, de la convention européenne des droits de l'homme	50
	A. Légalité de l'ingérence	51
	B. But légitime de l'ingérence	52
	C. Nécessité de l'ingérence dans une société démocratique	53
	1. <i>Existence d'un besoin social impérieux</i>	53
	2. <i>Proportionnalité de l'ingérence</i>	53
	a) Contribution à un débat d'intérêt général	54
	b) Notoriété de la personne visée et objet de la publication	54

	c) Comportement de la personne concernée	55
	d) Mode d'obtention des informations et leur véracité	55
	e) Contenu, forme et répercussions de la publication	55
	f) Gravité de la sanction imposée	55
	3. <i>Justification de l'ingérence</i>	56
§ 2	Article 17 de la convention européenne des droits de l'homme	56
§ 3	Politique des plateformes	58
	A. Facebook	59
	B. Twitter	60
	C. Applications	61
	D. Conclusion	63
Section 5	Faits et jugements de valeur	63
Section 6	Lanceurs d'alerte	65
§ 1	Champ d'application personnel	66
	A. Travailleur	66
	B. Facilitateurs et tiers	66
	C. Exclusions	66
§ 2	Champ d'application matériel	67
§ 3	Canaux de signalement	67
§ 4	Protection des lanceurs d'alerte	68
	A. Conditions de protection	68
	B. Mesures de protection	68
	1. <i>Exigence de confidentialité</i>	68
	2. <i>Interdiction de représailles</i>	68
	3. <i>Exonération de responsabilité</i>	69
	4. <i>Voies de recours</i>	69
Chapitre 4	DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE	71
Section 1	Droit applicable	72
Section 2	Définition	74
Section 3	Ingérences dans le droit au respect à la vie privée	75
	A. Légalité de l'ingérence	78
	B. But légitime de l'ingérence	79
	C. Nécessité de l'ingérence dans une société démocratique	79

Chapitre 5	DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	81
Section 1	Droit applicable	82
	A. Champs d'application matériel	83
	B. Champ d'application territorial	85
	C. Principes	85
	1. <i>Données traitées de manière licite, loyale et transparente</i>	86
	2. <i>Limitation des finalités</i>	86
	3. <i>Minimisation des données</i>	87
	4. <i>Exactitude des données</i>	87
	5. <i>Limitation de la conservation</i>	88
	6. <i>Intégralité et confidentialité</i>	88
Section 2	Cas particulier des mineurs	88
	1. <i>Consentement</i>	89
	2. <i>Droit à l'effacement</i>	90
	3. <i>Transparence accrue</i>	91
Section 3	Droit à l'image	91
	A. Droit applicable	91
	1. <i>Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel</i>	92
	2. <i>Article XI.174 du Code de droit économique</i>	92
	B. Principes	92
	1. <i>Image de personne</i>	92
	2. <i>Consentement</i>	93
	3. <i>Exception : consentement non requis</i>	94
	C. Droit à l'image sur Internet	95
	1. <i>Position du problème</i>	95
	2. <i>Solution en droit belge</i>	96
	D. Illustration	97
Section 4	Droit à l'oubli	101
§ 1	Droit à l'oubli numérique	102
	A. Droit applicable	102
	B. Principes	102
	1. <i>Les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière</i>	102
	2. <i>La personne retire le consentement sur lequel est fondé le traitement de ses données et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement</i>	103

3.	<i>La personne s'oppose au traitement de ses données et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement</i>	103
4.	<i>Les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite</i>	104
5.	<i>Les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel le responsable du traitement est soumis</i>	104
6.	<i>Les données à caractère personnel ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information aux enfants</i>	104
C.	Exceptions	105
D.	Illustrations	105
§ 2	Droit à l'oubli judiciaire	108
A.	Droit applicable	108
B.	Principes	108
1.	<i>Divulgateion originelle licite</i>	109
2.	<i>Nouvelle divulgation licite</i>	109
C.	Application aux réseaux sociaux	111
Chapitre 6	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	113
Section 1	Droits de propriété industrielle	114
Section 2	Droits de propriété littéraire et artistique	119
A.	Droit applicable	119
B.	Principes	121
Chapitre 7	PROTECTION DU CONSOMMATEUR	127
Section 1	Introduction	127
§ 1	Contrat à distance	127
§ 2	Publicité ciblée	129
§ 3	Marketing d'influence	130
Section 2	Droit applicable	131
§ 1	Contrat à distance	132
§ 2	Publicité	132
§ 3	Pratiques commerciales déloyales	133
A.	Pratiques commerciales trompeuses	134

B.	Pratiques commerciales agressives	135
C.	Pratiques commerciales déloyales par omission	135
D.	Pratiques commerciales déloyales générales	135
§ 4	Clauses abusives	136
§ 5	<i>Digital Market Act</i>	137
Section 3	Conclusion	137
Chapitre 8	DROIT SOCIAL	139
Section 1	Droit applicable	140
§ 1	Article 8 de la convention européenne des droits de l'homme	140
§ 2	Article 22 de la constitution	140
§ 3	Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail	140
A.	Principes	140
B.	Obligations du travailleur	141
C.	Obligations de l'employeur	141
§ 4	Loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques	142
A.	Principes	142
B.	Exceptions	143
1.	<i>Consentement</i>	143
2.	<i>Article 125 de la loi du 13 juin 2005</i>	143
§ 5	Loi du 10 mai tendant à lutter contre certaines formes de discrimination	145
A.	Champ d'application	145
B.	Principes	145
C.	Types de distinction	146
1.	<i>Distinction directe</i>	146
2.	<i>Distinction indirecte</i>	146
D.	Justifications d'une distinction	147
§ 6	Conventions collectives	148
A.	Convention collective n° 38 du 6 décembre 1983	148
B.	Convention collective n° 81 du 26 avril 2002	148
C.	Principes du contrôle	149
1.	<i>Finalité</i>	150
2.	<i>Proportionnalité</i>	150
3.	<i>Transparence</i>	151

D.	Modalités du contrôle	151
1.	<i>Données de communication</i>	152
2.	<i>Contenu des données</i>	152
3.	<i>Procédure d'individualisation</i>	152
Section 2	Avant le contrat de travail	153
Section 3	Pendant le contrat de travail	154
§ 1	Droit de contrôle et de surveillance de l'employeur	156
§ 2	Recevabilité des éléments obtenus sur les réseaux sociaux	161
§ 3	Droit de critique de l'employé	165
§ 4	Licenciement pour faute grave	169
Section 4	Après le contrat de travail	173
Chapitre 9	RESPONSABILITÉ CIVILE	175
Section 1	Introduction	175
Section 2	Droit applicable	176
Section 3	Illustrations	176
Chapitre 10	RESPONSABILITÉ PÉNALE	187
Section 1	Introduction	187
Section 2	Infractions	188
§ 1	Droit à l'honneur et à la réputation	188
A.	Calomnie et diffamation	189
1.	<i>Droit applicable</i>	189
2.	<i>Éléments constitutifs</i>	190
a)	Imputation	190
b)	Un fait précis	191
c)	À une personne	191
d)	Portant atteinte à l'honneur ou à exposer au mépris public	191
e)	Absence de preuve dans les formes requises où <i>la loi n'admet pas la preuve</i>	192
f)	Imputation publique	192
3.	<i>Illustrations</i>	194
B.	Injure	194
1.	<i>Droit applicable</i>	194
2.	<i>Éléments constitutifs</i>	195

	a) Une injure	195
	b) Par des faits, des écrits, images ou emblèmes	195
	c) Dirigées contre des personnes	196
	d) Dans les conditions de publicité de l'article 444	196
	3. <i>Illustrations</i>	196
§ 2	Harcèlement	197
	A. Droit applicable	197
	1. <i>Code pénal</i>	197
	2. <i>Loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques</i>	197
	B. Éléments constitutifs	198
	1. <i>Un comportement de harcèlement</i>	198
	a) Répétitions des actes	198
	b) Actes non répréhensibles en soi	200
	c) Concerne une personne déterminée	200
	d) Concerne une personne physique	200
	2. <i>Savait ou devait savoir que le comportement affecte la tranquillité</i>	201
	C. Illustrations	202
§ 3	Voyeurisme	204
	A. Droit applicable	204
	B. Éléments constitutifs	205
	C. Illustrations	205
§ 4	Viol à distance	205
	A. Droit applicable	206
	B. Éléments constitutifs	206
	C. Illustrations	206
§ 5	Faux informatique	208
	A. Droit applicable	208
	B. Éléments constitutifs	209
	C. Illustrations	209
§ 6	Usurpation de noms	210
	A. Droit applicable	210
	B. Éléments constitutifs	210
	C. C. Illustrations	210
§ 7	Secret des communications non accessibles au public et des données d'un système informatique	211
	A. Droit applicable	211
	1. <i>Code pénal</i>	212
	2. <i>Loi du 13 juin 2005</i>	212

	B.	Éléments constitutifs	212
		1. <i>Interception, prise de connaissance ou enregistrement, à l'aide d'un appareil</i>	212
		2. <i>Communications non accessibles au public auxquelles on ne prend pas part</i>	213
		3. <i>Absence de consentement des participants</i>	213
		4. <i>Élément moral</i>	213
	C.	Illustrations	213
Section 3		Le délit de presse	214
	§ 1	Droit applicable	215
	§ 2	Définition	216
		A. Historique	216
		B. Éléments constitutifs	217
		1. <i>Infraction</i>	218
		2. <i>Manifestation d'une pensée ou d'une opinion</i>	218
		3. <i>Publicité</i>	220
		4. <i>Écrit</i>	222
	§ 3	Enjeux	224
		A. Vers une dépenalisation ?	224
		B. Vers un nouveau critère ?	226
		C. Vers une législation ?	231
	§ 4	Illustrations	233
	§ 5	Droit de réponse	236
		A. Droit applicable	236
		B. Similitudes	237
		1. <i>Périodicité</i>	237
		2. <i>Conditions de refus</i>	238
		3. <i>Règles de procédure</i>	238
		C. Différences	238
	§ 6	Partage sur les réseaux sociaux	239
Section 4		Pseudonyme et anonymat	240
	§ 1	Introduction	240
	§ 2	Responsabilité en cascade	241
		A. Droit applicable	241
		B. Champ d'application	242
		1. <i>Délit de presse</i>	242
		2. <i>Auteur connu et domicilié en Belgique</i>	244
		C. Illustration	244

Chapitre 11	DROIT FISCAL	249
Section 1	Introduction	249
Section 2	Droit applicable	249
§ 1	Code des impôts sur les revenus	249
§ 2	Loi du 3 août 2012	250
Section 3	Principes	250
Section 4	Illustrations	251
Chapitre 12	CONCLUSION	253
Bibliographie thématique		257
Glossaire		261
Index		263